

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020**

Sous la présidence de Madame Hélène COMOY, Maire.

Date de convocation : 21 février 2020

Date d'affichage : 3 mars 2020

Étaient présents : Hélène COMOY, Patrick CERVEAU, Tony BOITELET, Mathieu CERVEAU, Gisèle MENETREY, Fanny MIGNON, Monique NICOLLE, Bernard SARRAZIN, Virgile TUPINIER, François VENOT.

Représentés : Françoise MALAQUIN donne pouvoir à Patrick CERVEAU

Secrétaire de séance : Virgile TUPINIER

Ordre du jour : Approbation du compte rendu du 3 février 2020 ; Budget Principal et budget annexe Eau : Vote du compte administratif 2019, Affectation des résultats ; Don de l'association de Chasse communale de Poilly ; Ecole Sainte Chantal d'Avallon : demande de participation aux frais de fonctionnement ; Demande de subvention ; Informations et questions diverses.

Approbation du compte-rendu du 3 février 2020 :

Adoption à l'unanimité des membres présents.

1. Vote du compte administratif 2019 du Budget Principal

Délibération n°6/2020 :

Le Maire ne prend pas part à ce vote comme l'exige la procédure et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le compte administratif 2019 du budget Principal, sous la présidence de Gisèle MENETREY.

Budget Principal

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		70 108,81	4 677,20		4 677,20	70 108,81
Opérations de l'exercice	221 865,85	235 396,93	30 198,51	33 130,24	252 064,36	268 527,17
TOTAUX	221 865,85	305 505,74	34 875,71	33 130,24	256 741,56	338 635,98
Résultats de clôture		83 639,89	1 745,47			81 894,42
Reste à réaliser			10 217,00	9 000,00	10 217,00	9 000,00
Totaux cumulés avec RAR	221 865,85	305 505,74	45 092,71	42 130,24	266 958,56	347 635,98
Résultats définitifs		83 639,89	2 962,47			80 677,42

Vote du compte administratif 2019 du Budget annexe Eau**Délibération n°7/2020 :**

Le Maire ne prend pas part à ce vote comme l'exige la procédure et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le compte administratif 2019 du budget annexe Eau, sous la présidence de Gisèle MENETREY.

Budget Eau

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		406,02		11 068,51		11 474,53
Opérations de l'exercice	2 151,13	2 880,85	2 142,64	2 151,13	4 293,77	5 031,98
TOTAUX	2 151,13	3 286,87	2 142,64	13 219,64	4 293,77	16 506,51
Résultats de clôture		1 135,74		11 077,00		12 212,74
Reste à réaliser						
Totaux cumulés avec RAR	2 151,13	3 286,87	2 142,64	13 219,64	4 293,77	16 506,51
Résultats définitifs		1 135,74		11 077,00		12 212,74

2. Affectation des résultats du Budget Principal**Délibération n°8/2020 :**

Vu le Compte Administratif 2019 du budget Principal ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement du budget Principal de l'exercice 2019 s'élève à 83 639,89 €, et qu'il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** d'affecter l'excédent constaté de 83 639,89 € de la façon suivante :
 - 2 962,47 € à affecter en section d'investissement article 1068 du BP 2020.
 - 80 677,42 € à reporter en section de fonctionnement article 002 du BP 2020.

Affectation des résultats du Budget annexe Eau**Délibération n°9/2020 :**

Vu le compte administratif 2019 du budget annexe Eau ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement du budget annexe Eau de l'exercice 2019 s'élève à 1 135,74 €, et qu'il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de reporter en section de fonctionnement article 002 du budget primitif 2020, la totalité de l'excédent constaté.

3. Don de l'association de Chasse communale de Poilly**Délibération n°10/2020 :**

L'Association de Chasse Communale souhaitant contribuer à l'entretien des chemins ruraux de Poilly/Serein, fait un don de 336 € à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le chèque de l'Association de Chasse d'un montant de 336 € et la remercie.

4. Demandes de subventions

Délibération n°11/2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de ne pas donner suite aux demandes de subvention suivantes :
 - L'école privée Sainte Chantal à Avallon pour la participation aux frais de fonctionnement
 - France Alzheimer

Informations et Questions diverses :

Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020.

La liste des candidats est affichée sur le panneau d'affichage extérieur de la mairie.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 21 h 20.